

De la crise à l'occasion à saisir
Soutenons l'innovation pour le secteur canadien de l'agriculture et des produits agricoles

Cultivons l'avenir – la prochaine politique en matière d'agriculture, d'agroalimentaire et de produits agro-industriels

Présenté au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire
Chambre des communes
Le 10 décembre 2007

L'agriculture fait face à une crise imminente

Une crise menace la compétitivité de l'agriculture canadienne. Si la tendance se maintient, tous les maillons de la chaîne de production et de consommation en subiront le contrecoup.

Toutefois, nous pouvons renverser la tendance en unissant nos efforts pour soutenir l'innovation et assurer notre compétitivité. Cultivons l'avenir, la prochaine politique en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, aura une influence déterminante sur le futur de notre industrie. À nous d'y voir, ensemble.

La grande majorité des intervenants clés du secteur canadien de l'agriculture s'accordent à le dire : une crise imminente menace leur industrie. Avec la vigueur actuelle des prix des oléagineux et des céréales, cette crainte peut sembler vaine. Pourtant, un simple aperçu de l'industrie suffit pour constater l'existence d'un malaise grandissant, de difficultés tout à fait capables de déclencher une telle crise.

Notre compétitivité est en péril. Longtemps surnommé le « grenier » du monde pendant des années, voici que le Canada prend du recul sur le marché global de la production et de l'exportation de plusieurs grains céréaliers.

À titre d'exemple, la production canadienne de blé (sauf le blé dur) a chuté de 20 % au cours des vingt dernières années (de 1987 à 2007). Les exportations de blé ont diminué de 20 %. Pendant la même période, la production et le volume d'exportation de l'orge ont diminué de 34 % et de 70 % respectivement. Le rendement de ces deux cultures, toujours de 1987 à 2007, ne présente qu'une légère augmentation.¹

Les producteurs canadiens de blé et d'orge sont en mauvaise posture. Les chiffres ci-dessus l'indiquent clairement. La situation est tout aussi préoccupante pour les autres segments de l'industrie agricole, dont les cultures fourragères et les semences horticoles.

Si la tendance actuelle se maintient, le secteur de la transformation des produits agricoles canadiens en subira également les effets, lesquels se répercuteront ensuite sur les consommateurs.

Les membres de l'Association canadienne du commerce des semences (ACCS) sont toutefois d'avis que la tendance peut être renversée, à la condition que toutes les parties concernées conjuguent leurs efforts pour soutenir l'innovation et accroître la compétitivité de l'agriculture canadienne. *Cultivons l'avenir*, la prochaine politique en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, aura une influence déterminante sur le futur de notre industrie. À nous d'y voir, ensemble.

Investissements du secteur privé pour l'innovation dans le secteur des semences

L'ACCS a récemment procédé à un sondage auprès de ses membres pour connaître leurs niveaux d'investissements courants et projetés dans la recherche et le développement de la phytotechnologie au Canada. Ce sondage a révélé que les compagnies membres de l'ACCS investissaient massivement dans la recherche et le développement, offrant ainsi un soutien considérable à l'innovation dans le domaine des semences.

¹ Canada : perspectives des céréales et des oléagineux, Division de l'analyse du marché, AAC, <http://www.agr.gc.ca/mad-dam>

En 2007, les investissements des entreprises semencières privées dans la recherche et le développement sont de 56,1 millions \$ et, d'ici 2012, on prévoit que ces fonds auront pratiquement doublé.

Plus de 92 % des investissements sont consacrés à l'étude de trois cultures.

L'ACCS prévoit que ses membres investiront 56,7 millions \$ en recherche et développement en 2007. Cela représente 6 % du produit global de leurs ventes au détail et 26 % de leur budget d'exploitation global. Les activités de recherche et de développement porteront principalement sur le canola, le maïs et le soya.

Les entreprises financières privées entendent de plus doubler leurs investissements pour les porter à 106,4 millions \$ d'ici cinq ans. Les fonds investis seront consacrés, pour la plus grande partie, au canola, au maïs et au soya. Pour les autres cultures, dont les plantes fourragères et les grains céréaliers, on ne prévoit pas d'investissements majeurs de la part du secteur privé, ce qui pose un risque de dévalorisation.

Le tableau ci-dessous montre l'investissement total et le pourcentage d'investissement consacré à chaque culture.

Investissement de recherche annuel par culture								
	1987		2001		2007		Projection sur 5 ans	
	millions \$	% du total	millions \$	% du total	millions \$	% du total	millions \$	% du total
Canola	7.1	50	30.5	67.3	41.9	74.7	80.0	75.2
Soya	0.7	4.9	2.6	5.7	3.9	6.9	12.7	11.9
Maïs	2.8	19.7	7.9	17.4	4.8	8.6	9.0	8.5
Grains céréaliers	1.5	10.6	2.3	5.1	3.3	5.9	2.7	2.5
Plantes fourragères	0.3	2.1	0.8	1.8	0.5	0.9	0.5	0.5
Cultures spéciales	0.1	0.7	0.4	0.9	0.1	0.2	0.1	0.1
Semences horticoles	0.1	0.7	0	0	0	0	0	0
Autres cultures	1.6	11.3	0.8	1.8	1.6	2.8	1.4	1.3
TOTAL	14.2		45.3		56.1		106.4	

Source : Sondage auprès des membres de l'ACCS

L'investissement de recherche du secteur privé porte principalement sur trois cultures : le canola, le soya et le maïs. La part de l'investissement de recherche revenant aux céréales, aux cultures spéciales et aux cultures fourragères continue de diminuer. La part consacrée aux semences horticoles est quasi nulle.

L'ACCS reconnaît l'importance de l'investissement du secteur public pour l'amélioration génétique des cultures et du soutien continu offert par l'administration fédérale à cet égard. Toutefois, l'ACCS tient à souligner que l'investissement de recherche du secteur privé profite essentiellement à trois cultures : le canola, le soya et le maïs. La part de l'investissement de recherche revenant aux céréales, aux cultures spéciales et aux cultures fourragères continue de diminuer. La part consacrée aux semences horticoles est quasi nulle.

Dans le secteur canadien de la valorisation des produits agricoles, on appréhende déjà les répercussions de ce manque d'intérêt pour ces cultures. Les secteurs de l'élevage s'inquiètent de ne pas disposer de nouvelles variétés de grains de provende et de céréales fourragères, craignant que cela se traduise par une productivité réduite. L'industrie canadienne de l'éthanol, notamment, n'a pas accès aux nouvelles variétés élaborées expressément pour améliorer son rendement.

Innover pour prospérer

Grâce à l'innovation en matière de phytotechnologie, les agriculteurs et les utilisateurs finals du Canada jouissent d'avantages considérables. Et cela n'est qu'un début.

Il est possible d'éviter la crise. Le moment est venu d'assurer notre prospérité future en optant pour l'innovation. Les efforts conjugués du secteur public et du secteur privé pour la recherche et le développement de la phytotechnologies ont mené à des avantages considérables pour les agriculteurs et les utilisateurs finals. L'avenir est rempli de promesses. Selon les partenaires du projet Cultiver le Canada®, l'industrie de la phytotechnologie, soutenue par la recherche et le développement, a un potentiel de croissance à valeur exponentielle qui pourrait atteindre 500 milliards de dollars à l'échelle mondiale d'ici 2015.

Le positionnement et la réussite de l'industrie canadienne sur ce marché en pleine croissance passe par la formation d'alliances stratégiques tout au long de la chaîne de valeur (partenaires ou non de *Cultivons l'avenir*) et à tous les paliers gouvernementaux.

Semer pour récolter

L'innovation dans l'agriculture passe par les semences. La recherche et le développement en matière d'amélioration des plantes mènent à l'élaboration de technologies évoluées pour les producteurs et de qualités et caractères novateurs pour les consommateurs.

Nous soutenons l'initiative *Cultivons l'avenir* : « *Tablant sur l'actuel Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), Cultivons l'avenir orientera les gouvernements qui iront de l'avant avec une vision commune – la vision d'un secteur innovateur et rentable qui saisit les possibilités en répondant aux demandes du marché et qui contribue à la santé et au bien-être des Canadiens* ».

Pour l'ACCS, l'innovation dans l'agriculture passe par les semences. La recherche et le développement en matière d'amélioration des plantes mènent à l'élaboration de technologies évoluées pour les producteurs et de qualités et caractères novateurs pour les consommateurs.

En voici des exemples.

- L'innovation semencière a considérablement amélioré la productivité des agriculteurs canadiens. Depuis 15 ans, les rendements de grandes cultures canadiennes se sont significativement accrus :
 - 27 % pour le canola;
 - 59 % pour le maïs; et
 - 62 % pour le blé d'hiver ontarien.

- En contribuant à améliorer les variétés du canola destinées à la consommation humaine et animale, l'innovation semencière a joué un rôle déterminant dans l'essor de cette industrie.
- L'innovation semencière a mené à l'élaboration de cultures de plus en plus résistantes aux maladies et aux ravageurs. Ces cultures à résistance accrue sont également tolérantes aux herbicides et, par conséquent, nécessitent moins de pesticides, sont moins dommageables pour l'environnement.
- Grâce à l'amélioration et à l'innovation dans le domaine de la phytotechnologie, les consommateurs ont accès à des aliments de qualité supérieure, sur le plan, par exemple, de la teneur en acides gras et en antioxydants bénéfiques pour la santé.

Un secteur compétitif et innovateur

Bien qu'elle juge d'une égale importance tous les résultats stratégiques énoncés dans la politique *Cultivons l'avenir*, l'ACCS a choisi de concentrer ses observations sur un seul de ces objectifs : un secteur compétitif et innovateur.

Nous nous sentons particulièrement interpellés par cet objectif stratégique de *Cultivons l'avenir* : « *Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels qui dispose des outils dont il a besoin pour rivaliser avec ses concurrents sur les marchés intérieurs et internationaux, innover, s'adapter aux changements et saisir les nouveaux débouchés, assurant ainsi sa croissance et sa rentabilité de façon durable.* »

En préconisant cette approche stratégique, les Ministres nous aideront à relever les défis qui secouent notre industrie et à tirer profit des occasions émergentes qui y sont liés. Nous croyons que plusieurs des orientations et des stratégies énoncées dans la nouvelle politique favorisent l'atteinte de l'objectif ci-dessus, bien que, selon nous, certaines mesures devraient y être intégrées pour faciliter ce processus.

Un défi de taille : la refonte du cadre de réglementation

Lourd et encombrant, le cadre de réglementation actuel est une entrave majeure à l'innovation.

La vision de Cultivons l'avenir passe obligatoirement par la facilitation de la modernisation du cadre de réglementation.

Les conditions de marché de l'agriculture et de l'agroalimentaire changent rapidement. De nouveaux débouchés sont à peine créés que les créneaux se referment déjà. Tous les intervenants concernés sont unanimes : l'industrie canadienne doit être prête à saisir à temps les occasions qui s'ouvrent à elles sur les marchés émergents. Mais y arrivera-t-on?

La principale entrave à l'innovation au Canada découle de la lourdeur et la lenteur de son processus de modernisation et d'adaptation du cadre de réglementation aux besoins des innovateurs de l'industrie, des agriculteurs et des utilisateurs finals.

Voici ce que propose le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* pour résoudre ce problème : « *moderniser et mettre en application une réglementation et des normes innovatrices de façon à répondre aux besoins de la société et à contribuer à la compétitivité du secteur;* ». Nous croyons également au bien-fondé de cette approche pour le soutien de l'innovation.

L'enregistrement des variétés

La lourdeur du cadre de réglementation est l'une des principales entraves à l'innovation. Le système d'enregistrement des variétés de semences en est un parfait exemple. Ce système utilise sensiblement les mêmes procédures depuis deux décennies et, à de nombreux égards, entrave significativement l'accès à l'innovation.

Les semences nouvelles qui ne sont pas assujetties au système d'enregistrement des variétés ou pour lesquelles les exigences ont été assouplies pour satisfaire aux besoins évolutifs des producteurs et des marchés sont associées à des niveaux d'investissements privés élevés. C'est tout le contraire pour les semences assujetties à toutes les exigences réglementaires en vigueur. À titre d'exemple, les niveaux d'investissements dans la recherche sur le blé ne cessent de baisser et, depuis cinq ans, aucune nouvelle variété de blé roux d'hiver n'a été introduite dans l'Ouest canadien.

Pour soutenir l'innovation et améliorer la compétitivité, les partenaires de Cultivons l'avenir doivent moderniser le cadre de réglementation des semences, de sorte que l'industrie puisse saisir à temps les occasions créées par les nouvelles demandes de marché.

La lourdeur du cadre de réglementation est l'une des principales entraves à l'innovation. Le système d'enregistrement des variétés de semences en est un parfait exemple. Ce système utilise sensiblement les mêmes procédures depuis deux décennies et, à de nombreux égards, entrave significativement l'accès à l'innovation. Cela est très facile à démontrer.

Les semences nouvelles qui ne sont pas assujetties au système d'enregistrement des variétés ou pour lesquelles les exigences ont été assouplies pour satisfaire aux besoins évolutifs des producteurs et des marchés sont associées à des niveaux d'investissements privés élevés. Trois cultures intéressent particulièrement les investisseurs du secteur privé.

- Le maïs, non assujetti au système d'enregistrement des variétés, en fait partie. Bien que le maïs soit régi par le système de certification des semences et autoréglementé par l'industrie, la recherche et le développement sont beaucoup plus poussés pour cette culture que pour toute autre espèce de grain entier au Canada.
- Quant au canola et au soya, les exigences réglementaires ont été assouplies à la demande unanime des intervenants de la chaîne de valeur et dans le meilleur intérêt des agriculteurs et de l'industrie. Ces trois cultures bénéficient d'investissements massifs et la recherche va bon train.

C'est tout le contraire pour les semences assujetties à toutes les exigences réglementaires en vigueur.

- Le blé de l'ouest est un excellent exemple. Malgré les énormes débouchés créés par la nouvelle bioéconomie, très peu de nouvelles variétés de blé de l'ouest ont été enregistrées au cours des dernières années. Selon l'Association Secan, aucune nouvelle variété de blé roux d'hiver n'a été enregistrée dans l'Ouest canadien au cours des cinq dernières années. Comme le montre le tableau ci-dessus, on prévoit que les investissements du secteur privé dans les grains céréaliers, qui dépassaient les 10 % en 1987, n'atteindront plus que 2,5 % en 2012.
- L'industrie des plantes fourragères n'est pas mieux lotie. L'enregistrement de plusieurs variétés de semences fourragères est conditionnel aux essais et aux approbations de comités de recommandations disposant de ressources limitées, voire même inexistantes. De fait, les chercheurs s'intéressant aux semences fourragères n'ont droit qu'à 1 % du total des investissements du secteur privé.

Pour soutenir l'innovation et améliorer la compétitivité, les partenaires de Cultivons l'avenir doivent moderniser le cadre de réglementation des semences, de sorte que l'industrie puisse saisir à temps les occasions créées par les nouvelles demandes de marché. Parmi les composantes clés de la réglementation modernisée, on devrait notamment retrouver :

- une stratégie de réglementation intelligente pour les produits végétaux de sorte que les innovateurs canadiens ne risquent pas d'être distancés par leurs concurrents étrangers; un système réglementaire axé sur la science qui facilite l'élaboration et l'introduction de nouvelles technologies, comme les solutions de molécule végétale et d'autres produits novateurs issus de la biotechnologie;

- le transfert vers les institutions et des établissements du secteur privé des responsabilités relatives à l'homologation actuellement confiées aux employés du gouvernement fédéral, mais qui ne relèvent pas directement du rôle principal de l'ACIA, lequel consiste à veiller à la santé et au bien-être des Canadiens.

Protection de la propriété intellectuelle

*La stratégie gouvernementale sur les sciences et la technologie reconnaît clairement l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour la stimulation de l'investissement dans l'innovation. Nous espérons qu'il en sera de même tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du cadre stratégique *Cultivons l'avenir*.*

Non seulement le Canada n'offre pas à l'industrie semencière un cadre de réglementation sur la protection de la propriété intellectuelle (PI) aussi élaboré que celui des pays concurrents, mais les dispositions visant à protéger les semenciers ne sont pas adaptées à l'évolution rapide des besoins de l'industrie et des marchés.

Il faut quelque neuf années de travail et environ un million de dollars pour mettre au point une nouvelle variété végétale. Pour s'assurer du retour de leur investissement et de bénéfices suffisants pour poursuivre leur travail de recherche, les concepteurs ont besoin d'un cadre de réglementation leur garantissant la protection de la propriété intellectuelle des nouvelles variétés et des technologies novatrices qui ont permis de les créer.

La stratégie gouvernementale sur les sciences et la technologie reconnaît clairement l'importance de la protection de la propriété intellectuelle pour la stimulation de l'investissement dans l'innovation. Nous espérons qu'il en sera de même tout au long du processus d'élaboration et de mise en œuvre du cadre stratégique *Cultivons l'avenir*.

La protection de la propriété intellectuelle est essentielle pour l'innovation semencière. Il suffit pour le constater de se pencher sur les difficultés qui ont secoué l'industrie des semences horticoles.

Il y a une vingtaine d'années, des chercheurs canadiens étaient parvenus, grâce à des investissements du secteur privé, à élaborer de nouvelles semences potagères et ornementales. Les concepteurs avaient fait du bon travail, mais ont été incapables d'en tirer toute le profit escompté. Malheureusement, le traitement national dans de nombreux pays et, par conséquent, l'accès aux grands marchés internationaux, était réservé exclusivement aux variétés produites par les pays disposant d'une loi sur la protection des obtentions végétales. Le temps que le Canada prenne pour instaurer sa loi sur les droits des obtentions végétales, il était déjà trop tard. La Californie, les Pays-Bas et le Japon s'étaient emparés des alléchants créneaux de marché convoités par l'industrie canadienne. Aujourd'hui, aucun investissement commercial n'est consacré à l'amélioration des semences horticoles au Canada.

Non seulement le Canada n'offre pas à l'industrie semencière un cadre de réglementation sur la protection de la propriété intellectuelle (PI) aussi élaboré que celui des pays concurrents, mais les dispositions visant à protéger les semenciers ne sont pas adaptées à l'évolution rapide des besoins de l'industrie et des marchés. En voici des exemples.

- L'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) regroupe déjà 64 états membres. Plusieurs de ces états membres, dont nos principaux compétiteurs à l'exportation, c'est-à-dire les États-Unis, l'Australie et la plupart des pays européens, sont signataires de la Convention de 1991 qui, entre autres avantages, reconnaît les intérêts légitimes des sélectionneurs et définit avec une clarté accrue les exceptions liées à la production et à la sélection. Le Canada, quant à lui, fait partie des 24 états signataires de l'UPOV toujours régis par la Convention de 1978.

- *La loi sur la protection des obtentions végétales au Canada n'est même pas conforme à la nouvelle convention internationale.*
- *Il est impossible pour les sélectionneurs canadiens de breveter leurs nouvelles variétés, comme le font leurs concurrents aux É.-U. ou en Australie.*
- *Rien (ou presque) n'est fait pour assurer l'exécution de la législation sur la protection de la propriété intellectuelle.*

L'année dernière, le Comité consultatif du ministre sur la protection des obtentions végétales a publié son rapport. L'ACCS était représentée au sein de ce Comité. Il semble que ce rapport n'ait pas encore été présenté au Ministre. Le Comité consultatif a notamment recommandé que le Canada se joigne à la Convention UPOV de 1991 et, ceci étant tout aussi important, qu'il adopte les dispositions légales requises pour protéger les intérêts légitimes des sélectionneurs.

- Il est actuellement impossible pour les sélectionneurs canadiens de breveter leurs nouvelles variétés, comme le font leurs concurrents américains et australiens.
- Rien (ou presque) n'est fait pour assurer l'exécution de la législation courante sur la protection de la propriété intellectuelle, dont les dispositions de la *Loi sur semences* et le *Règlement sur la protection des obtentions végétales*.

La *Loi sur les semences* offre un certain degré de protection de la propriété intellectuelle, interdisant notamment la commercialisation des semences (sauf les semences contrôlées) ne peuvent être commercialisées sous le nom de leur variété. Toutefois, cette disposition de la Loi n'est pas systématiquement exécutée et, de plus, est contredite par d'autres lois fédérales et provinciales (dont la *Loi sur les grains* et la *Loi sur l'assurance-récolte*) qui n'imposent aucune restriction à la commercialisation sous le nom de variété.

Le soutien à l'exportation : un besoin immédiat

Le processus réglementaire de la certification des semences aux fins d'exportation est une autre explication de la difficulté qu'éprouve l'industrie canadienne à s'adapter à l'évolution du marché. Cela a pour effet que certaines occasions d'exportation sont d'ores et déjà perdues pour l'industrie canadienne. Pire encore, nous risquons carrément notre réputation de fiabilité à titre d'exportateur.

Pour être exportées, les semences canadiennes doivent actuellement être accompagnées d'un certificat délivré par l'ACIA, sur l'autorisation du personnel et des laboratoires d'analyse agréés par l'ACIA. Disposant de ressources restreintes à cette fin, l'ACIA ne peut garantir la délivrance du certificat d'exportation dans un délai opportun.

Il y a cinq ans, dans le but d'alléger la tâche imposée au personnel de l'ACIA, l'ACIA et l'Institut canadien des semences ont mis en œuvre un programme pilote d'agrément à l'exportation, visant à accréditer des laboratoires et des établissements privés de l'industrie semencière à procéder à l'échantillonnage et aux analyses conditionnels à la délivrance des certificats d'exportation.

Malgré les excellents résultats obtenus dans le cadre de ce programme pilote, les laboratoires et établissements participants n'ont pas obtenu l'accréditation et, par conséquent, ne peuvent venir en aide aux inspecteurs chargés de délivrer les certificats d'exportation, lesquels font face à une demande plus imposante que jamais. Selon l'information dont nous disposons, il faut actuellement compter un délai allant jusqu'à huit semaines pour obtenir un certificat d'exportation.

Il est essentiel que l'ACIA soit immédiatement autorisée à mettre en oeuvre le programme d'agrément à l'exportation.

*Nous recommandons également que dans le cadre stratégique *Cultivons l'avenir*, d'autres possibilités de partenariats avec le secteur privé, tel que ce programme d'agrément, soient envisagées pour améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux.*

Pour les exportateurs de semences du Canada, ce délai trop long se traduit non seulement par des pertes de ventes immédiates, mais aussi par l'augmentation des indemnités de surestasies et autres frais de retard de livraison. L'impossibilité de pouvoir compter sur la délivrance d'un certificat d'exportation en bonne et due forme diminue davantage encore la capacité des exportateurs canadiens à saisir les occasions au bon moment. Pire encore, leur réputation de fiabilité à titre d'exportateur en est entachée. Sur la base des excellents résultats obtenus, si le programme d'agrément à l'exportation avait été mis en oeuvre immédiatement comme nous l'avions recommandé, les exportateurs de semences ne se retrouveraient pas aujourd'hui dans cette situation désastreuse.

Le programme d'agrément à l'exportation est une preuve éclatante du soutien essentiel que peuvent apporter les partenaires du secteur privé aux organismes de réglementation. Il est extrêmement important d'accorder la très haute priorité à ce programme de valeur sûre.

Nous recommandons également que dans le cadre stratégique *Cultivons l'avenir*, d'autres possibilités de partenariats avec le secteur privé, tel que ce programme d'agrément, soient envisagées pour améliorer la compétitivité de l'industrie canadienne sur les marchés internationaux.

Stimuler l'investissement dans l'innovation : une priorité

Le retour sur l'investissement privé dans la recherche et le développement des semences est la vente des semences certifiées.

En plus d'un cadre réglementaire qui stimule et soutient l'innovation, il est essentiel de mettre en place d'autres mécanismes qui favorise l'investissement.

Les études menées par l'ACCS ont démontré l'importance du soutien à l'innovation qu'offrent les investisseurs du secteur privé. L'aide du secteur public, par le biais de la politique d'investissement du gouvernement canadien dans la recherche et le développement, est également acquise à l'industrie. Néanmoins, les niveaux d'investissements, qu'ils soient de nature privée ou publique, sont assujettis à l'actif disponible.

Le retour sur l'investissement privé dans la recherche et le développement des semences est la vente des semences certifiées.

Le tableau ci-dessous démontre clairement le rapport entre le potentiel de commercialisation des semences certifiées et les niveaux d'investissements consacrés à leur développement. Les semences certifiées dédaignées par les agriculteurs n'attirent pas les investisseurs.

Ventes des semences certifiées par rapport aux investissements du secteur privé	Utilisation des semences certifiées (%)	Investissements en 2007 (%)	Investissements en 2012 (%)
Canola	92	74	75
Maïs	98	9	9
Soya	75	7	12
Grains céréaliers	19	6	2

Seulement 30 % environ des producteurs canadiens contribuent aux coûts liés à l'innovation.

L'ACCS préconise la mise en oeuvre d'un programme participatif pour le soutien à l'innovation, y compris un incitatif fiscal à l'utilisation de semences certifiées et d'autres encouragements dans le cadre de programmes gouvernementaux existants.

Dans les faits, les sondages indiquent qu'environ 30 % seulement des semences utilisées par les agriculteurs canadiens sont certifiées. Cela signifie que quelque 30 % seulement des cultivateurs contribuent à l'effort du secteur privé pour l'innovation semencière. Pourtant, ce sont tous les membres de la société qui en profitent.

L'ACCS recommande la mise en oeuvre de politiques et de programmes de participation au soutien à l'innovation entre toutes les parties qui en bénéficient. Nous avons défini les conditions d'admissibilité à un incitatif fiscal pour les agriculteurs achetant des semences certifiées. L'acceptabilité de l'incitatif suggéré a également été vérifié. En vertu de cette mesure incitative, les agriculteurs achetant des semences certifiées seraient admissibles à une déduction fiscale équivalente à 155 % du coût d'achat applicable à leurs frais d'exploitation. Ils auraient ainsi accès à tous les avantages des semences certifiées, dont les améliorations génétiques et l'assurance de pureté et de qualité, pour des coûts pratiquement équivalents à ceux des semences non certifiées. Une telle mesure d'incitation aurait pour effet d'augmenter les investissements dans l'innovation tout en les répartissant uniformément dans l'assiette fiscale.

L'ACCS est également en faveur de la mise en oeuvre d'autres mesures incitatives par le biais des programmes gouvernementaux existants portant notamment sur la production et la garantie de traitement. L'offre de réductions sur prime pour les programmes existants serait une façon pour le gouvernement de prendre en considération les risques liés aux semences certifiées tout en contribuant à augmenter les investissements dans l'innovation.

Conclusion : de la crise à l'occasion à saisir

Notre présentation débute avec des explications sur la crise qui menace l'industrie canadienne de l'agriculture et des produits agroalimentaires si celle-ci ne mise pas avec détermination sur l'innovation.

Elle donne ensuite une vue d'ensemble des formidables horizons qui s'ouvrent pour l'agriculture et les produits agroalimentaires du Canada, et des avantages significatifs que représentent les nouveaux débouchés pour toutes les parties de la chaîne de valeur. Tous les innovateurs canadiens, tant du secteur privé que du secteur public, ont un rôle essentiel à jouer pour notre prospérité future et cela ne pourra se faire que par la formation d'alliances gagnantes avec notre gouvernement.

Le cadre stratégique *Cultivons l'avenir* a toutes les qualités requises pour éviter la crise et obtenir notre juste part des débouchés émergents en nous dotant d'une réglementation propice à l'investissement dans l'innovation, dans le meilleur intérêt de toute la chaîne de valeur. Pour ce, nous recommandons :

- la mise en œuvre d'un système de réglementation souple, nous permettant de répondre en temps aux besoins de la société tout en facilitant l'introduction des nouvelles technologies et solutions agricoles et agroalimentaires au Canada;
- la mise en œuvre d'un système réglementaire permettant au Canada d'avancer au même rythme que ses concurrents;
- la mise en œuvre d'un cadre législatif de protection de la propriété intellectuelle propre à stimuler les investissements canadiens dans l'innovation; et
- l'adoption d'une série d'incitatifs fiscaux qui permet aux agriculteurs d'accéder aux bienfaits de l'innovation tout en répartissant les coûts liés de recherche et de développement parmi toutes les parties qui en tirent avantage.